



Réunion du 28 octobre 2019

- Président : M. Francis VIDRY : 06 14 47 88 16

### RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

### **DIMANCHE 10 NOVEMBRE**

#### **Seniors D4 Poule F, à 14h30**

St Jean Bonnefonds contre St Joseph St Martin

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : **M. Michel RIBIER**